

# Programme d'aide à la recherche industrielle

**CMRC-NRC**

## Avantages pour les PME

Grâce à nos programmes d'emploi jeunesse, les entreprises profitent d'une augmentation de leurs effectifs avec des jeunes qui leur apportent une nouvelle perspective. À leur tour, les jeunes bénéficient d'une expérience de travail enrichissante et élargissent leurs perspectives d'emploi.

Les entreprises retenues recevront une aide financière pour défrayer une portion du salaire de jeunes candidats, qui seront appelés à chercher des occasions de parfaire la technologie au sein de la PME et travailleront sur des projets non techniques touchant la technologie et abondant, par exemple :

- la recherche et développement, le génie et le multimédia;
- la mise au point de nouveaux produits et procédés;
- l'analyse du marché du point de vue d'un nouveau produit technologique;
- le développement des affaires en science et technologie;
- l'amélioration du service à la clientèle.

## Programmes emploi jeunesse

La Stratégie emploi jeunesse (SEJ) concrétise l'engagement du gouvernement du Canada d'aider les jeunes Canadiens et Canadiennes de 15 à 30 ans à planifier leur carrière, à acquérir des compétences et à trouver et conserver un bon emploi. Elle aide également les employeurs à embaucher de jeunes Canadiens et Canadiennes par l'intermédiaire de ministères et d'organismes fédéraux.



Le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI-CNRC) administre ses programmes destinés aux jeunes dans le cadre de la SEJ. Il fournit un appui financier aux petites et moyennes entreprises (PME) pour qu'elles puissent embaucher de jeunes personnes talentueuses.

### Êtes-vous admissible?

Le PARI-CNRC offre un appui financier aux entreprises dans le cadre de deux différents programmes ciblant les jeunes : le Programme emploi jeunesse (PEJ) et le Programme emploi jeunesse-vert (PEJ-vert).

### Entreprises

Pour être admissible à l'aide financière dans le cadre des programmes d'emploi jeunesse, l'entreprise doit :

- être une PME au Canada, constituée en société et à but lucratif;
- compter un effectif de 500 ou moins équivalents à temps plein;
- être désireuse de renforcer sa capacité d'innovation et être disposée à établir une relation de confiance avec le PARI-CNRC.



Conseil national de recherches Canada

National Research Council Canada

Canada 

## Programme d'aide à la recherche industrielle



### PEJ

#### Critères d'admissibilité des personnes diplômées :

- Être âgé de 15 à 30 ans (inclusivement)
- Être titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires
- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, ou avoir le statut de réfugié du Canada
- Être légalement autorisé à travailler conformément aux lois et aux règlements provinciaux applicables
- Participer pour la première fois à un programme d'expérience de travail de la SEJ s'adressant aux diplômés postsecondaires
- Les stages, offerts n'importe où au Canada, doivent être d'une durée de 6 à 12 mois.

### PEJ-vert

#### Critères d'admissibilité des jeunes :

- Être âgé de 15 à 30 ans (inclusivement)
- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada ou avoir le statut de réfugié du Canada
- Être légalement autorisé à travailler conformément aux lois et règlements provinciaux applicables
- Participer pour la première fois à un programme d'expérience de travail de la SEJ ciblant les jeunes

- Les stages, offerts n'importe où au Canada, doivent être d'une durée de 3 à 6 mois.

#### Critères d'admissibilité « verts » :

- Pour être considéré « vert », un des critères suivants est requis :
  - L'entreprise doit œuvrer dans les secteurs de l'économie ou des industries vertes.
  - Il est probable que le stage entraîne des retombées positives pour l'environnement.



### Contact

**PARI-CNRC**  
Tél. : 1-877-994-4727  
[www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/pari/pej](http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/pari/pej)

### Faites affaire avec le PARI-CNRC

Contactez-nous pour en savoir plus sur les avantages et les modalités des programmes d'emploi jeunesse du PARI-CNRC.

